



Programme de formation

## AIPR Concepteurs

### Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**OBJECTIF :** Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux

**PUBLIC :** Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

**PRE-REQUIS :** Savoir lire et écrire le français.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES :** Méthodes actives de découverte – Exposés  
Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

**PROGRAMME :** Le contexte des travaux à proximité des réseaux

<u>CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION</u> -Les enjeux de la réglementation anti - endommagement de réseaux -Les obligations des différents acteurs. -Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU). -Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux. -La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.	<u>SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION</u> -Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques. -Les différentes classes de précision. -Lectures de plan et nomenclature des réseaux. -Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux. -Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.
<u>LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER</u> -Les documents nécessaires sur un chantier. -Les piquetages et marquages au sol. -Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux. -Le guide technique : présentation et mode d'emploi. -Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier. -Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.	<u>EN CAS D'ANOMALIES</u> -Mesures à respecter en cas d'accident. -La règle des 4A. -Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise -Constat d'arrêt -Constat de dommages -Récolement -Travaux urgent
<u>TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX</u> -Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux -L'apport éventuel des exploitants. -Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux -Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés -Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.	

**MODALITÉS ET VALIDATION :** QCM AIPR - Concepteurs

**DOCUMENT REMIS AU STAGIAIRE :** Un livret de stage – une attestation de fin de formation

**DURÉE :** 1 jour – 7 heures

Siège Social : Z.I. Les Malalannes – 41 Rue Paul Sabatier – 26700 PIERRELATTE

Tél : 04.75.96.48.60 – Fax : 04.75.96.48.00

Agence de VIENNE : Route du Barrage 38121 REVENTIN-VAUGRIS

Association Loi 1901 – N° déclaration existence 82 26 01253 26 – Siret 307 221 507 00055 – APE 8559 A